

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Gervais

<https://www.cadre21.org/membres/876f72947657da3154f17848>

Date d'obtention : 2022-12-23 15:14:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une démarche qui nous guide tout au long de l'intervention. Qu'elle protège les jeunes davantage, principalement la victime de qui on ne consulte pas les photos reliées au sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me sentir plus outillée et plus encadrée dans mes interventions en lien avec le sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Supporter la victime.

Ne pas consulter les images.

M'assurer de prendre toutes les informations dans le formulaire afin de bien documenter la situation et mieux intervenir.